

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE****Séance du 12 octobre 2016**

Le 12 octobre 2016 à 18h15, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Patrick ARNOUX ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Alain BOUTBOUL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Magali GIOVANNANGELI ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; David MASCARELLI ; Yves MESNARD ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Léo MOURNAUD ; Patrick PIN ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Christiane PETETIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ;

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY
Madeleine VAICBOURDT représentée par Serge PEROTTINO
Jocelyne MARCON représentée par Rémi MARCENGO
Patrick BIAVA représenté par David MASCARELLI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Hélène TRIC représentée par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
Hélène LUNETTA représentée par Magali GIOVANNANGELI
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI
Robert MIECHAMP représenté par Raymond ROCCHIA
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
Danielle MENET représentée par Jeannine LEVASSEUR
Geneviève MORFIN représentée par Léo MOURNAUD
France LEROY représentée par Bernard DESTROST
Dominique HONETZY représentée par Muriel HENRY
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Véronique MIQUELLY
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Giovanni SCHIPANI
Julie GABRIEL représentée par Laurent COLOMBANI
Joëlle MELIN représentée par Alain GREGOIRE

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

Joëlle MELIN

CT4/121016/8**Sur le rapport de Gérard GAZAY****Renouvellement de la convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de
Région Provence-Alpes-Côtes-D'azur (CMAR)**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-CT4-121016-8-DE
Date de télétransmission : 10/11/2016
Date de réception préfecture : 10/11/2016

L'artisanat est un secteur prépondérant sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Pour ces entreprises artisanales différents enjeux ont été identifiés :

- 1- Accompagner les entreprises artisanales pour faire émerger les points forts et les pistes d'amélioration au sein de l'entreprise,
- 2- Accompagner les entreprises dans leur processus de recrutement dont l'apprentissage,
- 3- Perpétuer l'activité via la transmission-reprise,
- 4- Renforcer la promotion et l'attractivité du territoire en favorisant la présence des entreprises artisanales sur des salons en France et à l'étranger,
- 5- Animer et valoriser le tissu économique local par l'organisation de visites et de rencontres collectives.

Il est donc proposé de signer une convention pour apporter une réponse à ces questionnements et un soutien spécifique et direct aux artisans du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, en les faisant bénéficier de la mise en place d'un « développeur territorial de l'artisanat ».

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 30 septembre 2016.

Considérant

- L'intérêt majeur de préserver l'emploi, de renforcer l'attractivité des entreprises artisanales, de mettre l'accent sur l'innovation tout en préservant l'identité du territoire.
- Le travail d'analyse et de réflexion mené aux côtés des artisans par la Direction du Développement Economique en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône.

Ouï le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De donner un avis favorable à la signature du renouvellement de la convention avec la CMAR.

Avis favorable



Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire
Sylvia BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-CT4-121016-8-DE
Date de télétransmission : 10/11/2016
Date de réception préfecture : 10/11/2016